

adopté

SÉNAT

le 5 octobre 1982

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant la ratification de trois Accords relatifs à l'organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne « Eurocontrol ».

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat 410 et 525 (1981-1982).

Article premier.

Est autorisée la ratification du Protocole amendant la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « Eurocontrol » du 13 décembre 1960, ensemble un Accord multilatéral relatif aux redevances de route, signés à Bruxelles le 12 février 1981 dont les textes sont annexés à la présente loi.

Art. 2.

Est autorisée la ratification du Protocole portant modification du Protocole additionnel à la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « Eurocontrol », signé à Bruxelles le 21 novembre 1978 dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 5 octobre 1982.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) **Nota.** — Voir le document annexé au n° 410 (1981-1982), Sénat.